

### **Tarifs 2004/2005 des activités des Maisons de Quartier - Modification de la délibération du 24 juin 2004**

**M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur** : Il apparaît nécessaire d'apporter les modifications et compléments suivants à la délibération du 24 juin 2004 sur les tarifs des activités des Maisons de Quartier :

\* **Centres de Loisirs Sans Hébergement** : les modalités initialement prévues pénalisant les familles aux ressources modestes, il est proposé de les assouplir :

- année scolaire : remplacer «facturation trimestrielle» par «inscription et facturation mensuelle»,
- vacances scolaires : changer «inscription à la demi-journée, journée ou semaine en fonction des projets» par «inscription à la semaine et facturation mensuelle»,
- application du tarif 1 avec bons CAF pour les enfants inscrits par le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asiles (CADA) pour les CLSH sans repas ou avec repas et prix du repas.

\* **Tarifs spécifiques** : une actualisation sur les tarifs liés à l'organisation du gala de danse de la Maison de Quartier de Montrapon et à la vente des produits réalisés dans le cadre des ateliers est également proposée :

- gala de danse de la Maison de Quartier de Montrapon : buvette et snack : vente à 1 € l'unité,
- vente de produits : vente aux adhérents au prix de revient, des réalisations des différents ateliers (photos, films...), arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 28 décembre 2004.*